

## AVIS DE COURSE

### Challenge d'hiver | Florence Arthaud

Acte 1 | 26 & 27 novembre 2022

Acte 2 | 28 & 29 janvier 2023

Acte 3 | 11 & 12 mars 2023

Grade 5C

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024,

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,

1.3 les règlements fédéraux,

1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

1.5 les règles de jauges IRC ou OSIRIS

1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions (cf. Art. 5.1)

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique sur la page internet du Challenge d'hiver Florence Arthaud

<https://www.lanautique.com/regate/challenge-florence-arthaud-2022/#tab2>

#### 3 COMMUNICATION

3.1 Avant la clôture des confirmations d'inscription de l'Acte 1, toutes les informations officielles seront publiées sur la page internet du Challenge d'hiver Florence Arthaud :

<https://www.lanautique.com/regate/challenge-florence-arthaud-2022/#tab2>

3.3 Après la clôture des confirmations d'inscription de l'Acte 1, toutes les informations officielles seront publiées au tableau officiel à l'entrée du Pavillon Flottant et sur la page internet <https://www.lanautique.com/regate/challenge-florence-arthaud-2022/#tab2>

3.4 Entre deux Actes, toutes les informations officielles seront publiées au tableau officiel au tableau officiel et sur la page internet du Challenge d'hiver Florence Arthaud :

<https://www.lanautique.com/regate/challenge-florence-arthaud-2022/#tab2>

3.5 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régate est ouverte à :

4.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

4.1.2 Les bateaux francisés devront disposer au minimum de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 Tous les bateaux jaugés IRC 2022 pour tous les actes et tous les bateaux jaugés OSIRIS figurant sur la table des handicaps.

4.2.1 L'organisateur se réserve le droit, d'imposer à un bateau un type d'épreuve ou un groupe de classement en fonction de ses caractéristiques et/ou de sa catégorie de conception.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque membre de l'équipage, soit la licence Club FFVoile, soit la licence temporaire.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge 2022 valide
- l'attestation d'assurance valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant les formulaires disponibles sur ce lien :

<https://www.lanautique.com/regate/challenge-florence-arthaud-2022/#tab4>

4.5 Date limite d'inscription 25 novembre 2022.

4.6 Pour valider votre inscription vous devez :

- compléter votre liste d'équipage
- vous acquitter des frais d'inscription

possibilité de paiement :

- par chèque bancaire à l'ordre de la SNM en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.
- en appelant l'accueil pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,

#### 5. DROITS À PAYER ET ANNULATION

5.1 Les droits requis sont les suivants :

Pour tous les Actes (1,2,3)

Inférieur à 9m : 150€ équipage  
120€ solo et duo

De 9 à 11,99m : 180€ équipage  
120€ solo et duo

12m et plus : 200€ équipage  
120€ solo et duo

## 6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet réglementation).

## 7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet

## 8. PROGRAMME

### 8.1 Confirmation des inscriptions

Confirmation des inscriptions

Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022 de 14h à 19h

### 8.2 Jours de course

Acte 1 Mise à disposition pour tous les groupes

Samedi 26 novembre 2022 à 11h00

Chocolat et vin chaud à l'arrivée

Dimanche 27 novembre 2022 à 11h00

Acte 2 Mise à disposition pour tous les groupes

Samedi 28 janvier 2023 à 11H00

Chocolat et vin chaud à l'arrivée

Dimanche 29 janvier 2023 à 11H00

Acte 3 Mise à disposition pour tous les groupes

Samedi 11 mars 2023 à 11H00

Chocolat et vin chaud à l'arrivée

Dimanche 12 mars 2023 à 11H00

Remise des Prix le dimanche 12 mars 2023

Aucun départ ne pourra être donné dans les 60 minutes qui précède l'heure légale du coucher du soleil du jour de course.

## 9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés et/ou mesurés à tout moment.

9.3 [DP] Identification sur les voiles, les concurrents doivent être en conformité avec l'Annexe G1.3 (d) et G1.3(e).

## 10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

## 11. LIEU

11.1 Zone de course : Rade Sud et Rade Nord de Marseille

## 12. LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type tactique et ou côtiers pour tous les groupes.

## 13. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 14. CLASSEMENT

14.1.1 Une (1) course doit être validée pour valider Le Challenge Florence Arthaud 22/23.

14.1.2 (a) Quand moins de trois (3) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand trois (3) courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14.1.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l'annexe A.

14.1.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Le CVL s'appliquera pour la Jauge OSIRIS.

14.2 Classement du Challenge d'hiver Florence Arthaud :

14.2.1 Le classement général du Challenge d'hiver Florence Arthaud se fera par cumul des points de chaque « Acte » pour chaque bateau.

## 15. PLACE AU PORT

15.1 Les bateaux qui en font la demande pourront être accueillis sur le plan d'eau de la SNM dans la limite des postes disponibles au tarif passager en vigueur (gratuité 1 jour avant et 1 jour après l'acte).

15.2 les demandes de poste à flot doivent se faire auprès de l'accueil de la SNM au 04 91 54 32 03 poste 1.

## 16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la durée d'un Acte, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 18 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les

**erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**

#### **19. PRIX**

**Des prix seront distribués**

**- aux trois premiers de chaque groupe du classement général du Challenge d'Hiver Florence Arthaud 22/23 le dimanche 12 mars 2023.**

#### **20. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :**

**SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE**

**regate@lanautique.com**

**04 91 54 32 03**